

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 janvier 2023

N° 2023 - 4

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Date de la convocation
le 23/01/2023

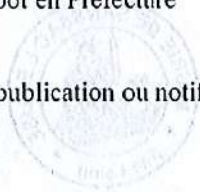
Date d'affichage
le 23/01/2023

Objet de la délibération 2023-4 :

**Demande de DETR pour les
travaux d'aménagement,
d'attractivité,
d'embellissement du centre
bourg de Farreyrolles**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du



L'an deux mil vingt-trois et le 27 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, JAMMES Sandrine,

Excusés : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur COSME Vincent, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame JAMMES Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 2021-57 du 24 octobre 2022, par laquelle il l'autorisait à solliciter la DETR pour les travaux d'aménagement, d'attractivité, d'embellissement du centre bourg de Farreyrolles. Cependant une délibération plus précise sur le projet et le coût prévu est nécessaire, d'où le détail ci-dessous :

Montant estimé HT par l'entreprise FT Isolation

- Isolation par le plafond : 744,00 €
- Isolation des murs : 9 736,50 €

Montant estimé par l'entreprise BORELLY menuiseries

- Dépose et pose de menuiseries en aluminium : 4 166,02 €
- Traitement des bois : 450,00 €
- Charpente et remise à niveau du métier à ferrer : 2 773,83 €

AR Prefecture

043-214302333-20230127-2023_4-DE
Reçu le 31/01/2023

Voiries montant estimé par l'entreprise COLAS
– Rue Jules Vallès et rue des Tilleuls : 76 951,50 €
– Rue de la Calade : 7 383,75 €

Coût total HT de l'opération estimé : 102 205,00 €

Plan de financement conception travaux :

Subvention DETR 2023 (30% sur le HT) : 30 661,50 €

Subvention Région Bonus Ruralité (30% sur le HT) : 30 661,50 €

Fonds propres et (ou) emprunt (40% sur le HT) : 40 882,00 €

Soit : 102 205,00 €

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a demandé la DETR 2023 pour ce projet.

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 27 janvier 2023,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20230127-2023_4-DE
Reçu le 31/01/2023